

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2023 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Présents	M. ABRY Francis, MM. BELOT PMarie - JUGE Nathalie - LLOPIS Antoine, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude - MORIS Florence - REBERT Mickaël, MM. FLORIN Marie-Laure - MERGER David – MENESTRET Marc - MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance	MORIS Florence
Absents excusés	DELAVACQUERY Thierry – FRANCOIS Christiane
Procuration	DELAVACQUERY Thierry à ABRY Francis FRANCOIS Christiane à BELOT Pierre-Marie
Date convocation	13/06/2023

Ajout à l'ordre du jour : Modification taux taxe aménagement sur secteur « Les Envers » - parcelles cadastrées A 1197 – 1199 : vote 15 pour.

1) Désignation du secrétaire de séance

Mme Florence MORIS est désignée secrétaire de séance pour cette assemblée.

Vote : 15 POUR.

2) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2023

Lecture du compte-rendu. Pas d'observations particulières. Adopté 15 voix pour.

3) Emprunts pour travaux bâtiment

Le prêt relais de 560 000 € est arrivé à échéance. Il convient de le rembourser en contractant un prêt à long terme d'une part, et un prêt relais dans l'attente des subventions restant à percevoir.

Sur trois organismes contactés, une seule proposition a été reçue.

La question est ajournée et reportée à une prochaine assemblée qui sera d'ordre « exceptionnelle », dès que toutes les propositions seront reçues.

4) Attribution de subventions aux associations

Une somme de 2500 € est prévue au budget.

Les subventions sont versées sur demande de l'association, accompagnées d'un bilan financier de l'année écoulée, et sur décision du conseil municipal.

La date butoir de demande est fixée le 30 juin pour l'exercice 2023. Passée cette date, les demandes ne seront plus valables sauf événement exceptionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Vote 2023	ASSOCIATION	Vote 2023
AAPPMA Hte Lizaine (pêche)	50 €	Hte-Lizaine PH foot	500 €
ACCA (Chasse)	200 €	Sapeurs Pompiers Amicale	150 €
Anciens Combattants	80 €	Souvenir Français	80 €
Banque Alimentaire BFC	50 €	Club Age Or	150 €

Handy Up (Adapei)	20 €	Chenebier-Animation	500 €
-------------------	------	---------------------	-------

Vote : 15 pour.

5) Adoption du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2021)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. Sa production est obligatoire. Il est disponible sur internet.

Présentation du rapport par M. le Maire. Vote : 15 pour.

Informations sur les opérations menées par le SIACEFC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chenebier-Echavanne et Frahier&Chatebier) :

- ✓ Un passage caméra réalisé par le Cabinet André de Pontarlier a permis de réaliser un état des lieux sommaire des réseaux d'assainissement des 3 villages ;
- ✓ Il faut maintenant réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) afin d'établir un diagnostic du réseau, prévoir d'éventuels travaux de maintenance (ex : empêcher les infiltrations d'eaux parasites). Le coût de cette étude est estimé entre 110 et 125 000 € HT sans travaux. L'expertise devrait être réalisée cette année avec un subventionnement d'environ 70 % (dossiers en cours d'instruction).

6) Budget communal 2023 : décision modificative

M. le Maire informe les conseillers qu'il est parfois nécessaire d'annuler des montants facturés à tort sur les exercices précédents, et que ces sommes sont imputables au compte 673.

Lors de l'élaboration du budget 2023, aucun crédit n'a été prévu sur ce compte, ce qui rend ces opérations impossibles.

De ce fait, il convient de transférer la somme de 300 € (trois cents euros) du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) dans le budget communal exercice 2023 afin de permettre la réalisation de ces opérations comptables.

Vote : 15 pour.

7) Modification taux taxe aménagement sur secteur « Les Envers » - parcelles cadastrées A 1197 – 1199

M. le Maire expose aux conseillers qu'un particulier souhaite vendre 2 parcelles de terrain non-viabilisées sises en zone UB et cadastrées section A n° 1197-1199.

La conduite d'eau – qui passe actuellement sur un terrain privé - doit être déplacée sur le domaine public pour desservir ces terrains. Du fait de l'absence de servitude établie devant notaire, le montant conséquent des travaux devrait être pris en charge par le Syndicat des Eaux et la commune.

Les réseaux électricité et communication devront également faire l'objet d'une extension dont le coût n'est pas encore établi.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide, afin de financer le coût de ces extensions, qui n'est pas prévu dans le budget communal et qui sert un intérêt privé, de porter le taux de la taxe d'aménagement sur ce secteur de 3.5 % à 8 %, et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour faire appliquer cette mesure.

Vote : 14 POUR – 1 CONTRE.

8) Informations diverses

- la route - sur la commune de Frahier - de la rue de Chenebier à la rue des Soyeux à Chalonvillars est interdite à la circulation du lundi 19 juin au vendredi 4 août 2023 inclus.
- Opération « Nettoyons la Nature » (en partenariat avec les Ets LECLERC) : il est demandé de contacter par mail les associations du village pour une éventuelle participation à cette action qui aura lieu du 22 au 24 septembre prochain. Des kits seront mis à disposition du jeudi 21 au samedi 23 septembre.
- L'assemblée générale de la Mission Locale se tiendra le 30 juin 2023 à 10 heures. Nathalie JUGE a confirmé sa participation
- L'assemblée générale d'HMS (Héricourt Multi-Services) aura lieu le 29 juin 2023 à 14h30 à l'adresse 2, rue du 14^e RA à Héricourt. Nathalie JUGE et M. le Maire ont confirmé leur participation.
- Un achat de 50 chaises est prévu pour combler le manque dans la salle polyvalente. Une somme dédiée avait été votée au budget 2023.
- Tableau numérique des écoles : la réunion de présentation de matériel en vue de remplacer l'ancien tableau, initialement prévue le mardi 20 juin, est reportée au mardi 4 juillet à 16h30.
- Fonctionnement du Périscolaire de CHENEBIER : à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, il n'y aura plus d'accueil les mercredis et durant les petites vacances.
Un accord de principe a été trouvé pour accueillir les enfants sur Frahier ou sur Coisevaux selon la préférence des parents.
A noter que le périscolaire de Chenebier reste opérationnel les autres jours de la semaine en période scolaire.
- Week-end culturel des 23-24-25 juin : parcours sur le thème du « poétique et de l'émerveillement » avec la compagnie « un château en Espagne ». En résidence sur le territoire de la CCPH depuis 3 ans, cette dernière manifestation viendra en clôture de cette initiative culturelle.